

Projet de reconversion de l'ISDND en plateforme de gestion et stockage des déchets minéraux

Commune de SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE (Drome)
Lieu-dit "La Grande Meyerie "



Mémoire en réponse aux remarques émises par la
Mission Régionale d'Autorité environnementale dans son
avis délibéré n° 2021-ARA-AP-1229 du 10 mai 2022

Volume 10

1 - Préambule



Le Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD) a déposé le 2 août 2021 sur la plateforme informatique GUN ENV, un dossier de demande d'autorisation environnementale d'exploiter en application de l'article L.181-1 2° du Code de l'Environnement pour un projet de reconversion de son ISDND sise sur le territoire communal de ST SORLIN EN VALLOIRE, lieu-dit « La grande Meyerie », en plateforme de gestion et stockage des déchets minéraux.

A la suite de ce dépôt dont la réception a été accusée par la pièce référencée B-210802-150235-187-0946 du 2 août 2021, et dans le cadre de la phase d'examen de la procédure d'autorisation environnementale, le service instructeur coordonnateur a consulté les différents services de l'Etat concernés par le dossier, services instructeurs contributeurs, afin d'avoir un retour sur la régularité de cette demande dans l'objectif de prononcer un avis de recevabilité.

Ces avis sollicités portent sur la constitution des pièces du dossier, la nature, la justification du projet, et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Le service instructeur coordonnateur, DREAL Uid 26/07, a recueilli les avis et en a constitué une synthèse.

L'ensemble des observations, demandes de modifications et demandes d'éléments complémentaires à apporter au dossier, a été exprimé au SYTRAD par courrier du 18 octobre 2021.

Un premier document correspondant à la réponse du SYTRAD à chacune des observations émises, a été rédigé en application de l'article R.181-16 et suivants du Code de l'Environnement.

Les réponses ont apporté des modifications portées au dossier dans sa version initiale et ont été clairement précisées dans ce premier document.

Une nouvelle version du dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposée sur la plateforme informatique GUNenv, le 8 avril 2022.

Conformément à l'article L122-1 du Code de l'environnement, La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a été saisie d'un dossier le 13 avril 2022, par l'autorité compétente pour autoriser le dossier d'autorisation environnementale unique, pour avis au titre de l'autorité environnementale.

L'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la région Rhône-Alpes a été rendu le 10 mai 2022. Cet avis vise à améliorer la conception du projet et la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent. Il porte sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet.

Conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement faisant obligation au porteur de projet d'apporter une réponse écrite à l'Autorité environnementale, et dans le but de permettre à l'ensemble des parties prenantes d'apprécier de manière optimale au cours de la procédure d'instruction, les caractéristiques du projet d'exploitation de l'installation, sur son site et dans son environnement, le présent document a pour objet d'apporter des réponses aux recommandations formulées dans l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement, ce document est inséré au dossier de demande d'autorisation environnementale présenté à l'enquête publique, est ainsi mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique relative à l'instruction du dossier. Il est clairement identifié comme une pièce complémentaire du dossier, afin de permettre au lecteur de suivre les échanges entre les services de l'état et le porteur de projet, d'en apprécier la justification et les évolutions en conséquence du projet.

Ce document présente donc successivement une réponse à chacune des recommandations formulées par la MRAe.

2- Réponses aux observations de la mission régionale d'autorité environnementale



Accès du public à une information complète

Recommandation MRAe : L'Autorité environnementale recommande, pour faciliter l'accès du public à une information complète, d'identifier clairement les compléments reçus postérieurement au dépôt du dossier dans le corps du texte de l'étude d'impact.

Réponse SYTRAD :

L'information du public sur l'ensemble des modifications portées au dossier suite aux deux séries d'observations, remarques et demandes de compléments est accessible en consultant le volume 9 du dossier associant les deux mémoires en réponse à la suite d'avis et observations des services transmis par le service instructeur DREAL UiD26/07 en mars 2022 et en août 2022.

Les modifications sont détaillées pour chaque volume du dossier et identifiées en écriture bleu ou en surlignage bleu.

Périmètre de l'étude d'impact

Recommandation MRAe : L'Autorité environnementale recommande d'étendre l'aire d'étude du projet en incluant les milieux naturels à proximité de l'installation de stockage de déchets non dangereux afin d'être en mesure d'évaluer les éventuelles incidences environnementales associées.

Réponse SYTRAD :

Un diagnostic écologique a été réalisé sur un périmètre élargi en 2012-2013 et a recensé 249 espèces végétales, 7 espèces de mammifères (sans les chauves-souris), 54 espèces d'oiseaux (dont 14 potentiellement nicheuses), 6 espèces d'amphibiens, 3 espèces de reptiles et 32 espèces d'insectes.

Modification volume 8 annexes du dossier – annexe 5 : Etude écologique Etude d'impact sur les milieux naturels Chapitre 3.1 Délimitation de la zone d'étude

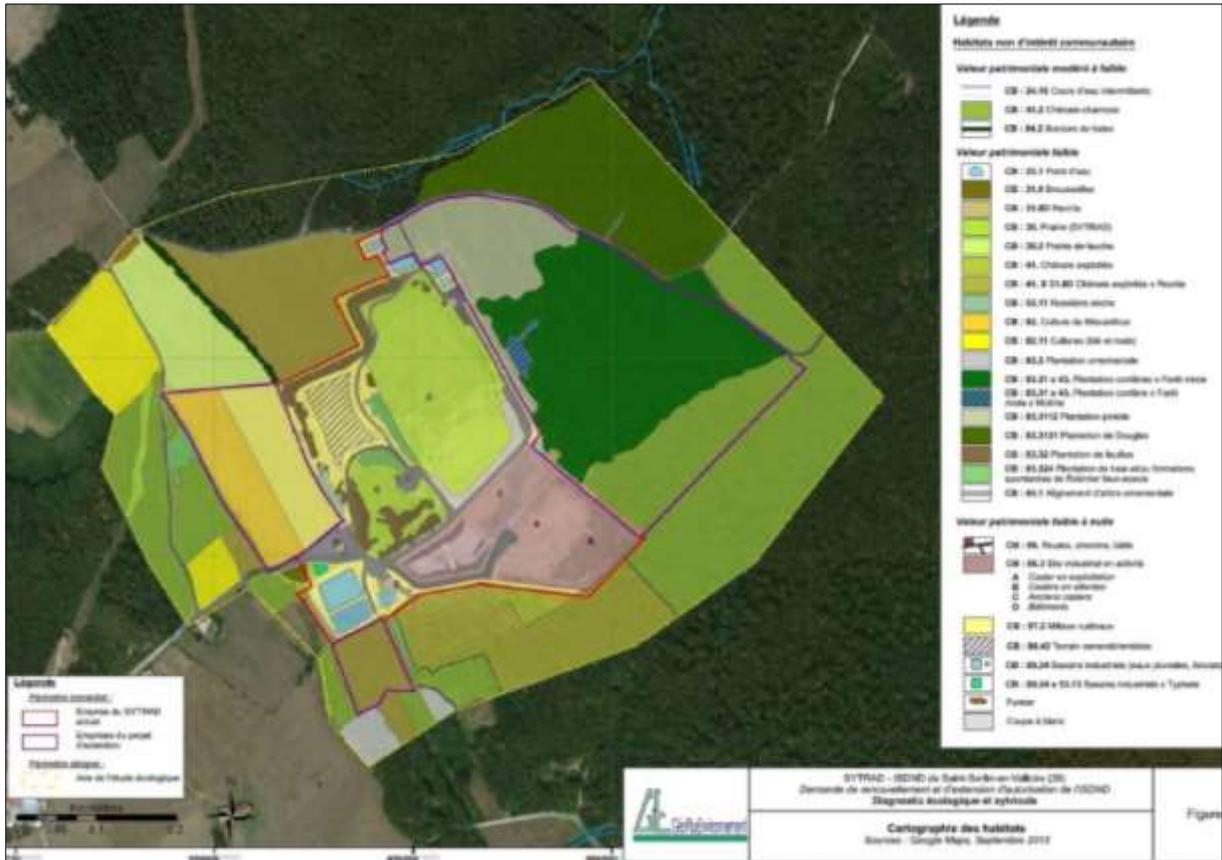
Un texte complémentaire a été apporté au chapitre 3.1 Délimitation de la zone d'étude :

Et

Modification volume 3 Etude d'impact chapitre 1.7 Milieux naturels, Faune-Flore et biodiversité

Complément de texte :

En 2013, un dossier de demande de renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploiter une ISDND avait été déposé par le SYTRAD. Dans ce cadre, un diagnostic écologique avait été réalisé par Géo Plus Environnement en 2012-13 sur ce site, comme le présente les cartes suivantes :



Lors du diagnostic écologique de 2012-13, le bureau d'étude Géo Plus Environnement avait recensé :

- 249 espèces végétales ;
- 7 espèces de mammifères (sans les chauves-souris) ;

- 54 espèces d'oiseaux (dont 14 potentiellement nicheuses) ;
- 6 espèces d'amphibiens et 3 espèces de reptiles ;
- 32 espèces d'insectes.

Au regard de ces résultats présentant des faibles enjeux écologiques, complétés par la forte artificialisation du site et de la faible surface d'influence du projet sur le territoire, le périmètre d'inventaires naturalistes a été défini sur les limites actuelles de l'installation de stockage de déchets non dangereux.



Légende

 Zone d'étude

Source : IGN - Réalisation : Avrilin, 2021

Au regard des remarques de la MRAE (Avis n° 2021-ARA-AP-1229 du 10 mai 2022), les impacts du projet de réhabilitation ISDND en ISD ont néanmoins été évaluées sur les espèces recensées en 2012-13, mais non observées en 2020-21 (voir chapitre 6.4).

Modification volume 8 annexes du dossier – annexe 5 : ajout du chapitre 6.4 Synthèse des incidences sur les espèces recensées en 2012-2013

et

Modification volume 3 Etude d'impact ajout du chapitre 2.5.2.10 Synthèse des incidences sur les espèces recensées en 2012-2013

En conséquence, le tableau suivant synthétise le niveau d'incidences global sur les espèces à enjeu de conservation et/ou protégées, recensées sur la zone d'étude et sa périphérie, en phase de travaux puis d'exploitation, recensées en 2012-13 par Géo Plus Environnement.

GROUPE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ENJEU	Géo+ 2013	Améten 21	COMMENTAIRES SUR LA PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE L'ESPÈCE RECENSÉE EN 2012-13 SUR LA ZONE D'ÉTUDE DE 2020-21
Mammifères	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	FAIBLE	X	X	
	Campagnol provençal	<i>Microtus cf. duodecimcostatus</i>	FAIBLE		X	
	Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	FAIBLE	X	X	
	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	FAIBLE		X	
	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	FAIBLE		X	
	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	FAIBLE	X	X	
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	FAIBLE		X	
	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	NUL		X	
	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	NUL		X	
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	FAIBLE	X	X	
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	FAIBLE	X	X	
	Souris grise	<i>Mus musculus</i>	FAIBLE		X	
	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce prairiale assez probable sur la zone d'étude de 2020-21 (habitats de la zone d'étude favorables à sa biologie)
			TOTAL		6 espèces	12 espèces
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	MODÉRÉ		X	
	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	FAIBLE		X	
	"Grand Murin"	<i>Myotis cf. myotis</i>	FORT		X	
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	FAIBLE		X	
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	MODÉRÉ		X	
	Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	MODÉRÉ		X	
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	FAIBLE		X	
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	FAIBLE		X	
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	MODÉRÉ		X	
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	MODÉRÉ		X	
	"Oreillard gris"	<i>Plecotus cf. austriacus</i>	FAIBLE		X	
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	FAIBLE		X	
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	FAIBLE		X	
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	MODÉRÉ		X	
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	FAIBLE		X	
		TOTAL		0 espèce	15 espèces	

GROUPE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ENJEU	Géo+ 2013	Améten 21	COMMENTAIRES SUR LA PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE L'ESPÈCE RECENSÉE EN 2012-13 SUR LA ZONE D'ÉTUDE DE 2020-21
Amphibiens	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	FAIBLE		X	
	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	FAIBLE	X	X	
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	FAIBLE		X	
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce très peu probable sur la zone d'étude de 2020-21 car absente du territoire biogéographique (source : LPO 26, 2022)
	Grenouille de Lessona / Grenouille verte	<i>Pelophylax lessonae / kl. esculentus</i>	MODÉRÉ	X	X	
	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	NUL	X	X	
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	FAIBLE	X	X	
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	FAIBLE	X	X	
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	FAIBLE		X	
			TOTAL	6 espèces	8 espèces	
Reptiles	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	FAIBLE		X	
	Couleuvre verte-et-jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	FAIBLE	X	X	
	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	FAIBLE	X	X	
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	FAIBLE	X	X	
			TOTAL	3 espèces	4 espèces	
Oiseaux en reproduction probable ou certaine	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	FORT		X	
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	FAIBLE	X	X	
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	FAIBLE	X	X	
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	MODÉRÉ		X	
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	FAIBLE	X	X	
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	MODÉRÉ	X	X	
	Hypolais polyglotté	<i>Hippolais polyglotta</i>	FAIBLE	X	X	
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	FAIBLE	X	X	
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	FAIBLE	X	X	
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	FAIBLE	X	X	
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	FAIBLE		X	
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	MODÉRÉ	X	X	
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	FAIBLE	X	X	
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	FAIBLE	X	X	
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	FAIBLE	X	X	
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	FAIBLE	X	X	
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	FAIBLE	X	X	
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	MODÉRÉ	X	X		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	MODÉRÉ	X	X		
			TOTAL	16 espèces	19 espèces	

GROUPE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ENJEU	Géo+ 2013	Améten 21	COMMENTAIRES SUR LA PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE L'ESPÈCE RECENSÉE EN 2012-13 SUR LA ZONE D'ÉTUDE DE 2020-21
Oiseaux en erratisme	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	FAIBLE		X	
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	FORT	X	X	
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	FORT	X	Non recensée	Espèce prairiale improbable sur la zone d'étude en reproduction, vu l'effort d'échantillonnage ciblant cette espèce
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	FAIBLE	X	X	
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	FAIBLE	X	X	
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce cavicole probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	FAIBLE		X	
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	FAIBLE	X	X	
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	FAIBLE	X	X	
	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	FAIBLE	X	X	
	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce cavicole probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	FAIBLE	X	X	
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)
	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	FAIBLE		X	
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	MODÉRÉ		X	
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	FAIBLE	X	X	
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	MODÉRÉ		X	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	FORT	X	X	
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	MODÉRÉ	X	X	
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	FAIBLE	X	X	
	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	FAIBLE		X	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	FAIBLE	X	X		
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	FAIBLE	X	X		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	FAIBLE	X	X		
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière probable sur la zone d'étude en erratisme (survol de la zone d'étude - espèce non nicheuse)	
			TOTAL	25 espèces	20 espèces	

GROUPE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ENJEU	Géo+ 2013	Améten 21	COMMENTAIRES SUR LA PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE L'ESPÈCE RECENSÉE EN 2012-13 SUR LA ZONE D'ÉTUDE DE 2020-21
Invertébrés		<i>Adela australis</i>	FAIBLE		X	
		<i>Aeshna cyanea</i>	FAIBLE		X	
		<i>Aglais urticae</i>	FAIBLE		X	
		<i>Aiolopus strepens</i>	FAIBLE		X	
		<i>Anax imperator</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Anthocharis cardamines</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Apatura illa</i>	FAIBLE		X	
		<i>Aphantopus hyperantus</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce prairiale assez probable sur la zone d'étude (habitats de la zone d'étude modérément favorables à sa biologie)
		<i>Apis mellifera</i>	FAIBLE		X	
		<i>Argynnis paphia</i>	FAIBLE		X	
		<i>Aricia agestis</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Aspitates gilvaria</i>	FAIBLE		X	
		<i>Autographa gamma</i>	FAIBLE		X	
		<i>Brintesia circe</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Calliptamus italicus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Callophrys rubi</i>	FAIBLE		X	
		<i>Cantharis livida</i>	FAIBLE		X	
		<i>Cantharis rustica</i>	FAIBLE		X	
		<i>Celastrina argiolus</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Cercopis vulnerata</i>	FAIBLE		X	
		<i>Cernuella neglecta</i>	FAIBLE		X	
		<i>Cetonia aurata</i>	FAIBLE		X	
		<i>Chiasma atrata</i>	FAIBLE		X	
		<i>Chorthippus biguttulus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Chorthippus brunneus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Chorthippus dorsatus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Cicindela campestris</i>	FAIBLE		X	
		<i>Clossiana dia</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce prairiale probable sur la zone d'étude (habitats de la zone d'étude favorables à sa biologie)
		<i>Coccinella septempunctata</i>	FAIBLE		X	
		<i>Coenagrion puella</i>	FAIBLE		X	
		<i>Coenagrion scitulum</i>	MODÉRÉ	X	X	
		<i>Coenonympha pamphilus</i>	FAIBLE	X	X	
	<i>Colias alfacariensis</i>	FAIBLE		X		
	<i>Colias crocea</i>	FAIBLE	X	X		
	<i>Cordulegaster boltonii</i>	FAIBLE		X		

GROUPE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ENJEU	Géo+ 2013	Améten 21	COMMENTAIRES SUR LA PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE L'ESPÈCE RECENSÉE EN 2012-13 SUR LA ZONE D'ÉTUDE DE 2020-21
		<i>Cordulia aenea</i>	FAIBLE		X	
		<i>Cornu aspersum</i>	FAIBLE		X	
		<i>Crocothemis erythraea</i>	FAIBLE		X	
		<i>Cyaniris semiargus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Decticus albifrons</i>	FAIBLE		X	
		<i>Deroceras cf. reticulatum</i>	FAIBLE		X	
		<i>Ematurga atomaria</i>	FAIBLE		X	
		<i>Enallagma cyathigerum</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Ephippiger diurnus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Erynnis tages</i>	FAIBLE		X	
		<i>Euchorthippus declivus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Euchorthippus elegantulus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Euclidia glyphica</i>	FAIBLE		X	
		<i>Euclidia mi</i>	FAIBLE		X	
		<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	FAIBLE		X	
		<i>Everes alcetas</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce prairiale assez probable sur la zone d'étude (habitats de la zone d'étude modérément favorables à sa biologie)
		<i>Gonepteryx rhamni</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Graphosoma italicum</i>	FAIBLE		X	
		<i>Gryllus campestris</i>	FAIBLE		X	
		<i>Harmonia axyridis</i>	NUL		X	
		<i>Helicella itala</i>	FAIBLE		X	
		<i>Hister quadrimaculatus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Ischnura elegans</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Issoria lathonia</i>	FAIBLE		X	
		<i>Lachnaia sp.</i>	FAIBLE		X	
		<i>Lasiocampa quercus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Lasiommata megera</i>	FAIBLE		X	
		<i>Leptidea sinapis</i>	FAIBLE		X	
		<i>Libelloides coccajus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Libelloides longicornis</i>	FAIBLE		X	
		<i>Libellula depressa</i>	FAIBLE		X	
		<i>Libellula quadrimaculata</i>	FAIBLE		X	
		<i>Limenitis camilla</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce forestière peu probable sur la zone d'étude (habitats de la zone d'étude peu favorables à sa biologie)
		<i>Limenitis reducta</i>	FAIBLE		X	
		<i>Lycaena phlaeas</i>	FAIBLE	X	X	

GROUPE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ENJEU	Géo+ 2013	Améten 21	COMMENTAIRES SUR LA PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE L'ESPÈCE RECENSÉE EN 2012-13 SUR LA ZONE D'ÉTUDE DE 2020-21
	-	<i>Lycaena tityrus</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce prairiale assez probable sur la zone d'étude (habitats de la zone d'étude modérément favorables à sa biologie)
	-	<i>Lysandra bellargus</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Macroglossum stellatarum</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Maniola jurtina</i>	FAIBLE	X	X	
	-	<i>Mantis religiosa</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Melanargia galathea</i>	FAIBLE	X	X	
	-	<i>Melitaea celadussa</i>	FAIBLE	X	X	
	-	<i>Melitaea cinxia</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Melitaea didyma</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Melitaea parthenoides</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Mylabris variabilis</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Nemobius sylvestris</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Nymphalis polychloros</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Ochlodes sylvanus</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Oecanthus pellucens</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Oedipoda caeruleascens</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Omocestus rufipes</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Omophis lepturoides</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Orthetrum brunneum</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Orthetrum cancellatum</i>	FAIBLE	X	X	
	-	<i>Oxythyrea funesta</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Papilio machaon</i>	FAIBLE	X	X	
	-	<i>Pararge aegeria</i>	FAIBLE	X	X	
	-	<i>Pezotettix giormae</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Phaneroptera falcata</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Phaneroptera nana</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Pieris brassicae</i>	FAIBLE	X	X	
	-	<i>Pieris napi</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Pieris rapae</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce prairiale très probable sur la zone d'étude (habitats de la zone d'étude très favorables à sa biologie)
	-	<i>Platycleis albopunctata</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Platycleis albopunctata</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Platycnemis pennipes</i>	FAIBLE		X	
	-	<i>Polyommatus icarus</i>	FAIBLE	X	X	
	-	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	FAIBLE		X	

GROUPE	NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ENJEU	Géo+ 2013	Améten 21	COMMENTAIRES SUR LA PROBABILITÉ DE PRÉSENCE DE L'ESPÈCE RECENSÉE EN 2012-13 SUR LA ZONE D'ÉTUDE DE 2020-21
		<i>Pseudopanthera macularia</i>	FAIBLE		X	
		<i>Pyrgus malvoides</i>	FAIBLE		X	
		<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	FAIBLE		X	
		<i>Rhagonycha fulva</i>	FAIBLE		X	
		<i>Ruspolia nitidula</i>	FAIBLE		X	
		<i>Siona lineata</i>	FAIBLE		X	
		<i>Spialia sertorius</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce prairiale probable sur la zone d'étude (habitats de la zone d'étude favorables à sa biologie)
		<i>Sphingonotus caeruleus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Spilostethus pandurus</i>	FAIBLE		X	
		<i>Stenurella melanura</i>	FAIBLE		X	
		<i>Sympecma fusca</i>	FAIBLE		X	
		<i>Sympetrum fonscolombii</i>	FAIBLE		X	
		<i>Sympetrum striolatum</i>	FAIBLE	X	X	
		<i>Tetrix tenuicornis</i>	FAIBLE		X	
		<i>Tettigonia viridissima</i>	FAIBLE		X	
		<i>Thaumetopoea pityocampa</i>	NUL		X	
		<i>Thymelicus acteon</i>	FAIBLE	X	Non recensée	Espèce prairiale peu probable sur la zone d'étude car absente du territoire biogéographique (source : LPO 26, 2022)
		<i>Thymelicus lineola</i>	FAIBLE		X	
		<i>Thymelicus sylvestris</i>	FAIBLE		X	
		<i>Trichodes apiarius</i>	FAIBLE		X	
		<i>Vanessa atalanta</i>	FAIBLE		X	
		<i>Vanessa cardui</i>	FAIBLE		X	
		<i>Vespa crabro</i>	FAIBLE		X	
		<i>Xylocopa violacea</i>	FAIBLE		X	
		<i>Zygaena filipendulae</i>	FAIBLE		X	
			TOTAL	30 espèces	142 espèces	

Selon ce tableau de synthèse, 1 espèce de mammifère (taupe d'Europe), 1 espèce d'oiseau anthropophile (choucas des tours), 1 espèce d'oiseau prairial (busard Saint-Martin), 9 espèces d'oiseaux forestières (étourneau sansonnet, faucon hobereau, geai des chênes, grimpereau des jardins, grive musicienne, loriot d'Europe, roitelet triple-bandeau, troglodyte mignon et verdier d'Europe), 7 espèces de papillons (*Aphantopus hyperantus*, *Clossiana dia*, *Everes alcetas*, *Limenitis camilla*, *Lycaena tityrus*, *Pieris rapae*, *Spialia sertorius*) ont été observées par Géo-Plus Environnement, en 2012-13 (pour le projet d'extension de l'ISDND sur une aire d'étude d'une centaine d'hectares), sans être identifiées par Améten en 2020-21. Hormis le busard Saint-Martin (enjeu fort), la totalité des autres espèces restent communes à l'échelle du territoire biogéographique, et possèdent un faible enjeu de conservation.

Les espèces d'insectes (papillons notamment) peuvent passer inaperçues selon les conditions météorologiques de l'année : les espèces non observées par Améten peuvent rester potentielles sur la zone d'étude. Néanmoins, pour les oiseaux, aucune des espèces, non observées par Améten, n'est potentielle sur la zone d'étude en reproduction. En effet, au regard de l'effort d'échantillonnage important, déroulé sur un site de faible superficie, les oiseaux ont fait l'objet d'une attention particulière, et plus spécifiquement des espèces à fort enjeu comme le busard Saint-Martin.

L'impact du projet de réhabilitation ISDND en ISD, sur les espèces observées par Géo-Plus Environnement, en 2012-13, mais non recensées par Améten, en 2020-21, est jugé nul sur l'accomplissement de leur cycle biologique.

Alternatives examinées et justification des choix retenus au regard des objectifs de protection de l'environnement

Remarque MRAe Le dossier ne comprend pas un examen d'alternatives possibles comparées du point de vue de leurs incidences environnementales potentielles.

Réponse SYTRAD :

Les objectifs de conception et principes fondateurs de ce projet de reconversion d'un site existant n'appelaient pas d'alternatives. Il s'agissait de :

- Donner un nouvel avenir pour un site existant en fin de vie : une poursuite d'activité et donc de sa présence économique sur le territoire des communes concernées
- D'éviter une consommation d'espace supplémentaire : une réhabilitation/reconversion du site pour une utilisation rationnelle du territoire évitant la création d'une nouvelle plateforme sur une surface non aménagée,
- Apporter une réponse à des besoins identifiés par les entreprises sur le terrain ainsi que dans les plans et programmes.
- Mettre à profit des aménagements existants et s'adaptant dans sa géométrie, sa technique et ses dimensions vis-à-vis de son insertion paysagère, de la stabilité, ...
- Apporter un renforcement sécuritaire de la remise en état garantissant une qualité de confinement homogène intégrant notamment les zones des anciens casiers exploités par le SIRCTOM
- Assurer un suivi sur un plus long terme de l'ISDnD.

Les choix techniques ont été fait en ajustement avec l'existant en adaptant les meilleures techniques disponibles et les prescriptions générales des arrêtés applicables à chaque activité.

Le site de l'ISDnD de SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE présente plusieurs atouts importants motivant le choix de sa reconversion :

- Il se situe à proximité de l'axe rhodanien et de voies traversantes est-ouest majeures,
- Il existe depuis 1979 avec une faible perception par les riverains, et n'a pas entraîné d'impact avéré sur son environnement. L'installation répond également à la fois aux enjeux de limitation des nuisances pour la population et de la réglementation,
- Il présente une configuration offrant une capacité de stockage supplémentaire se surimposant à l'emprise des anciens casiers. Cette capacité a été validée par l'étude de l'insertion paysagère de tout nouveau projet et par une étude de stabilité,
- Il dispose de caractéristiques géologiques et hydrogéologiques ainsi qu'une base déjà imperméabilisée pour les casiers existants, offrant des conditions favorables pour l'adaptation des seuils d'admission pour les déchets inertes,
- Il bénéficie d'aménagements et d'infrastructures complets, dimensionnés et fonctionnels directement réutilisables par le projet,
- Il fait l'objet d'un suivi environnemental constant et régulier,
- Il n'a pas finalisé sa remise en état, c'est-à-dire terminé la couverture étanche des casiers actuels, ce qui permet, dans le cadre de ce projet, de mutualiser cette couverture avec les fonds des nouveaux casiers en rehausse,
- Il reste éloigné des milieux de vie tout en bénéficiant de voies d'accès adaptées à un rayon de chalandise acceptable.

Mesure de compensation envisagée

Recommandation MRAe : L'Autorité environnementale recommande de préciser les surfaces affectées et de démontrer l'équivalence de la mesure compensatoire présentée.

Réponse SYTRAD :

La notice de gestion simplifiée des parcelles compensatoires comprenant le pré-diagnostic écologique des parcelles, est présentée en annexe du volume 8 annexes du dossier – annexe 5.

Modification volume 8 annexes du dossier – annexe 5 : Reprise du chapitre 9.3 Définition des mesures de compensation du projet mesure MC1 et MC2

Ajout d'une annexe au document : Notice de gestion simplifiée des parcelles compensatoires (mc1+mc2)

NOTICE DE GESTION SIMPLIFIÉE DES PARCELLES COMPENSATOIRES (MC1+MC2)

Conformément à la demande de l'UD Drôme-Ardèche de la DREAL (avis sur dossier de l'autorisation environnementale du 16 mai 2022), la mesure MC1 devait préciser :

- une description de l'état initial du site de compensation ;
- une définition des objectifs de restauration et de gestion conservatoire ;
- une présentation des opérations favorables à la conservation des habitats et des espèces.

La présente annexe permet de répondre aux objectifs sollicités par la DREAL.

Cette notice de gestion simplifiée expose les résultats de la visite naturaliste de terrain, sur les parcelles cadastrales AP 57, 58, 259 et 260, puis définit les itinéraires opérationnels à mettre en œuvre pour l'efficacité de cette mesure MC1.

La présente annexe correspond à une notice de gestion simplifiée. Elle sera **adaptée et détaillée davantage lors de l'établissement du plan de gestion** (mesure MC2 – Gestion écologique du site : périmètre ICPE + parcelle compensatoire), à réception de l'arrêté préfectoral autorisant le projet d'ISD.

1. PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DU PÉRIMÈTRE DES PARCELLES COMPENSATOIRES

Le présent chapitre expose les résultats de la visite naturaliste de terrain, réalisée sur la journée du 22 juin 2022, par Cédric Jacquier (écologue généraliste), hors période optimale pour l'observation de la flore et de la faune.

Cette visite permet d'obtenir une image représentative des enjeux écologiques en présence mais, en aucun cas, d'établir un inventaire écologique exhaustif.

Les groupes biologiques suivants ont été étudiés dans le cadre du présent pré-diagnostic naturaliste :

- les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques ;
- la flore vasculaire ;
- les mammifères ;
- les oiseaux ;
- les amphibiens ;
- les reptiles ;
- les invertébrés (et plus précisément les papillons, les criquets et sauterelles).

Rappel – Légende utilisée dans les tableaux :

- **DH** = Directive européenne "Habitats-Faune-Flore" 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
[An. II : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation / An. IV : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte]
- **DO** = Directive européenne "Oiseaux" 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages
[An. I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en ce qui concerne leur habitat]
- **PN** = Protection Nationale d'une espèce (articles L. 411-1 et R. 411-1 à R. 412-7 du code de l'environnement)
- **LR** = Liste Rouge des espèces menacées > LR_{Nat.} = Nationale / LR_{Rég.} = Régionale
[CR : En danger critique d'extinction ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Non menacée ; DD : Données insuffisantes].

1.1 Habitats naturels et semi-naturels caractérisés sur les parcelles compensatoires

Au sein du périmètre étudié, 5 formations ont été identifiées ; leurs caractéristiques phyto-écologiques sont présentés dans le tableau suivant.

INTITULÉ	DIAGNOSE	SURFACE	CORINE	EUR28	LISTE ROUGE	ENJEU
Chênaie méso-xérophile	Boisement dense composés par : <i>Quercus robur</i> , <i>Castanea sativa</i> , <i>Sorbus torminalis</i> , <i>Robinia pseudoacacia</i> , <i>Prunus avium</i> ... accompagnés d'une strate herbacée de <i>Carex sylvatica</i> , <i>Lamium galeobdolon</i> , <i>Geum urbanum</i> , <i>Fragaria vesca</i> , <i>Glechoma hederacea</i> ...	981 m ²	41.2	-	LC	FAIBLE
Accru de feuillus à strate arbustive dense	Boisement pionnier composé par : <i>Populus tremula</i> , <i>Robinia pseudoacacia</i> , <i>Populus alba</i> , <i>Populus nigra</i> , <i>Acer campestre</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Prunus avium</i> ... accompagnés d'un couvert arbustif important : <i>Prunus spinosa</i> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Rubus</i> sp., <i>Ulmus minor</i> ...	4 576 m ²	31.8	-	LC	FAIBLE
Prairie rudéralisée	Prairie constituée d'espèces caractéristiques comme : <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Schedonorus arundinaceus</i> , <i>Bromus hordeaceus</i> , <i>Bromus sterilis</i> , <i>Avena strigosa</i> , <i>Arrhenatherum elatior</i> , <i>Poa pratensis</i> , accompagnés d'espèces dicotylédones comme : <i>Vicia sativa</i> , <i>Rumex crispus</i> , <i>Leucanthemum ircutianum</i> , <i>Achillea millefolium</i> , <i>Trifolium repens</i> ...	3 100 m ²	38.22 x 87.1	-	LC	FAIBLE
Friche thermophile rudérale	Mosaïque post-agricole à tendance mésophile à méso-xérophile, composée par <i>Elytrigia repens</i> , <i>Elytrigia campestris</i> , <i>Salvia pratensis</i> , <i>Plantago lanceolata</i> , <i>Silene latifolia</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Schedonorus arundinaceus</i> , <i>Bromus hordeaceus</i> , <i>Bromus sterilis</i> ... et localement, plus fermé, avec <i>Cytisus scoparius</i> , <i>Rubus ulmifolius</i> ...	9 900 m ²	87.1	-	LC	FAIBLE
Monoculture intensive	Culture, traitée intensivement, monospécifique de <i>Miscanthus</i> sp.	9 227 m ²	82.1	-	LC	FAIBLE

Planches photographiques des habitats naturels et semi-naturels caractérisés sur les parcelles compensatoires



Vue sur la chênaie méso-xérophile



Vue sur l'accru de feuillus à strate arbustive dense



Vue sur l'accru de feuillus à strate arbustive dense



Vue sur la prairie rudéralisée

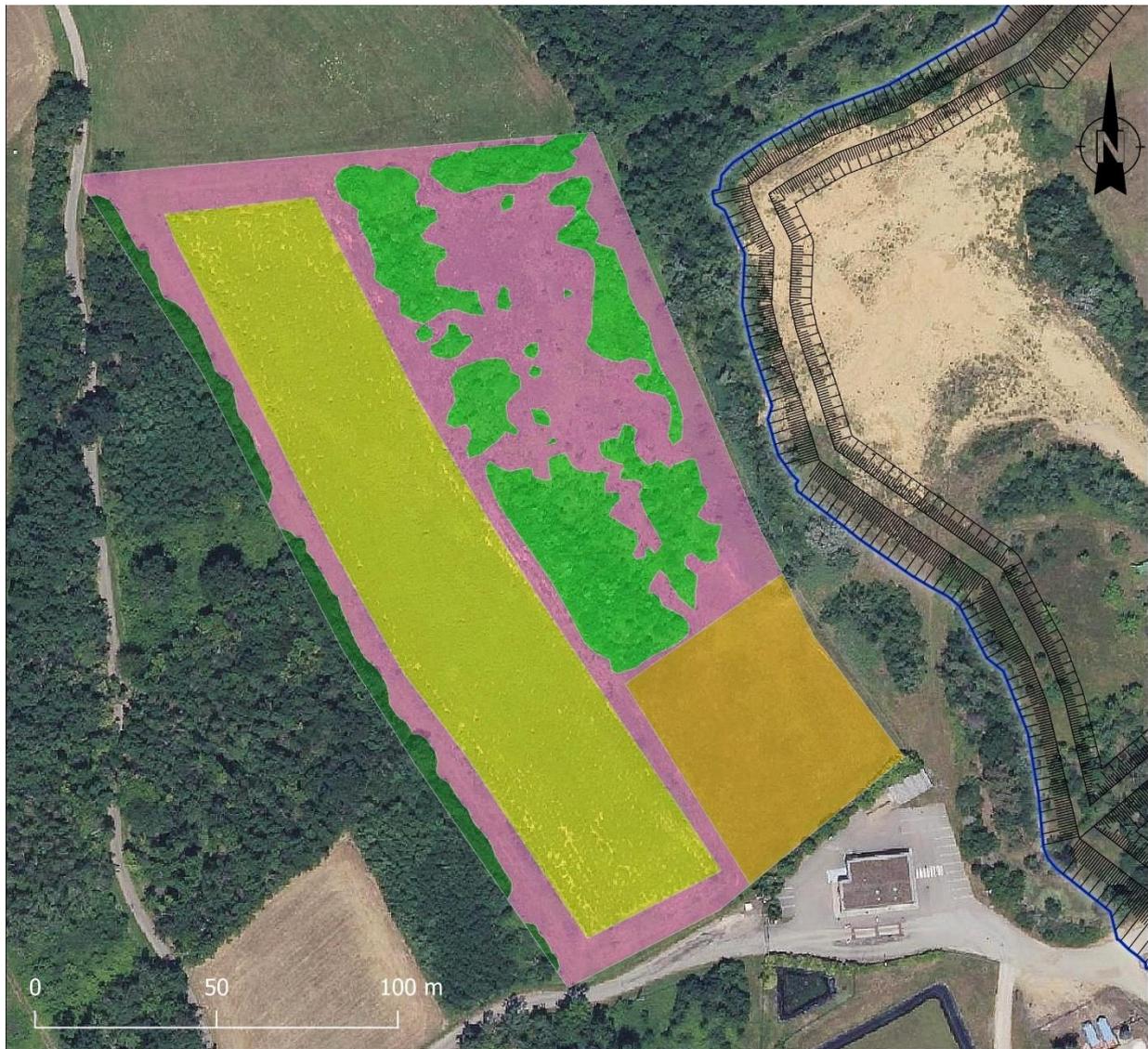


Vue sur la friche thermophile rudérale



Vue sur la monoculture intensive

La carte suivante présente les habitats naturels et semi-naturels du périmètre étudié.



Légende

-  Limites du projet ISDI
-  Dignes périphériques ISDI

Habitats naturels et semi-naturels

-  Chênaie méso-xérophile
-  Accru de feuillus
-  Prairie rudéralisée
-  Friche thermophile rudérale
-  Monoculture intensive

1.2 Mammifères recensés et probables sur les parcelles compensatoires (hors chiroptères)

Le tableau suivant synthétise les espèces recensées sur le site étudié, ainsi que les espèces potentielles susceptibles de le fréquenter (alimentation et déplacements), et expose leur statut réglementaire, leur statut de conservation ainsi que le niveau d'enjeu de conservation (= indice de patrimonialité).

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN*	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces recensées sur le périmètre étudié</i>						
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
<i>Espèces potentielles, susceptibles de fréquenter le périmètre étudié</i>						
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE

1.3 Chauves-souris probables sur les parcelles compensatoires

Aucune détection acoustique n'a été réalisée (cette phase permet d'identifier les cris ultrasonores des espèces lors de leurs vols nocturnes). Les gîtes potentiels ont néanmoins été recherchés sur le site étudié.

Le tableau suivant synthétise les espèces potentielles susceptibles de fréquenter le site étudié (alimentation et déplacements), et expose leur statut réglementaire, leur statut de conservation ainsi que le niveau d'enjeu de conservation (= indice de patrimonialité).

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN*	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces <u>potentielles</u>, susceptibles de fréquenter le périmètre étudié</i>						
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	An. II	Art. 2	LC	VU	FORT
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	An. II	Art. 2	LC	NT	MODÉRÉ
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	An. IV	Art. 2	VU	NT	MODÉRÉ
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	Art. 2	NT	NT	MODÉRÉ
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	FAIBLE
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Art. 2	NT	LC	FAIBLE

1.4 Oiseaux recensés et probables sur les parcelles compensatoires

Le tableau suivant synthétise les espèces recensées sur le site étudié, ainsi que les espèces potentielles susceptibles de le fréquenter (alimentation et déplacements), et expose leur statut réglementaire, leur statut de conservation ainsi que le niveau d'enjeu de conservation (= indice de patrimonialité).

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DO	PN *	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces recensées sur le périmètre étudié</i>						
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	-	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Art. 3	LC	NT	FAIBLE
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
<i>Espèces potentielles, susceptibles de fréquenter le périmètre étudié (en reproduction)</i>						
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	-	NT	VU	FORT
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	An. I	Art. 3	LC	VU	FORT
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	An. I	Art. 3	LC	LC	MODÉRÉ
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Art. 3	VU	LC	FAIBLE
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Art. 3	LC	NT	MODÉRÉ
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	-	Art. 3	VU	LC	MODÉRÉ
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	An. I	Art. 3	NT	LC	MODÉRÉ
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Art. 3	LC	LC	FAIBLE
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Art. 3	NT	LC	MODÉRÉ

1.5 Amphibiens recensés et probables sur les parcelles compensatoires

La période de la visite de terrain était peu propice à l'étude de ce groupe, l'inventaire des amphibiens devant être réalisé en période printanière (mars à avril).

Le site étudié ne comporte aucun point d'eau favorable à la reproduction des amphibiens. Les potentialités de présence des amphibiens sont quasi-nulles.

1.6 Reptiles recensés et probables sur les parcelles compensatoires

Le tableau suivant synthétise les espèces potentielles susceptibles de fréquenter le site étudié (déplacements, refuge et reproduction), et expose leur statut réglementaire, leur statut de conservation ainsi que le niveau d'enjeu de conservation (= indice de patrimonialité).

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DH	PN *	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces recensées sur le périmètre étudié</i>						
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	An. IV	Art 2	LC	LC	FAIBLE
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An. IV	Art 2	LC	LC	FAIBLE
<i>Espèces potentielles, susceptibles de fréquenter le périmètre étudié</i>						
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	-	Art. 2	LC	LC	FAIBLE
Couleuvre verte-et-jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	FAIBLE

1.7 Invertébrés recensés et probables sur les parcelles compensatoires

Le tableau suivant synthétise les espèces potentielles susceptibles de fréquenter le site étudié (déplacements et reproduction), et expose leur statut réglementaire, leur statut de conservation ainsi que le niveau d'enjeu de conservation (= indice de patrimonialité).

ORDRE	NOM LATIN	DH	PN*	LR _{Nat}	LR _{Rég}	ENJEU
<i>Espèces recensées sur le périmètre étudié</i>						
COLÉOPTÈRES	<i>Cantharis rustica</i>	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Cetonia aurata</i>	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Coccinella septempunctata</i>	-	-	-	-	FAIBLE
	<i>Cryptocephalus</i> sp.	-	-	-	-	-
	<i>Harmonia axyridis</i>	-	-	-	-	NUL
	<i>Mylabris variabilis</i>					FAIBLE
	<i>Oxythyrea funesta</i>	-	-	-	-	FAIBLE
LÉPIDOPTÈRES	<i>Aglais urticae</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Aphantopus hyperantus</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Brintesia circe</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Melitaea celadussa</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	LC	LC	FAIBLE
ORTHOPTÈRES	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-	-	LC (4)	LC	FAIBLE
	<i>Chorthippus brunneus</i>	-	-	LC (4)	LC	FAIBLE
	<i>Decticus albifrons</i>	-	-	LC (4)	LC	FAIBLE
	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	-	LC (4)	LC	FAIBLE
	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	LC (4)	LC	FAIBLE
	<i>Platycleis albopunctata</i>	-	-	LC (4)	LC	FAIBLE
	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	-	LC (4)	LC	FAIBLE
	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	LC (4)	LC	FAIBLE

2. PRÉ-DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE RESTAURATION ET DE GESTION

Après avoir établi le diagnostic du site, les objectifs méritent d'être formulés, afin de pouvoir définir les opérations à mettre en œuvre sur la période effective du plan de gestion.

Les objectifs à long terme permettent d'atteindre ou de maintenir l'état considéré comme idéal pour le site étudié, en considérant toutes les fonctionnalités du site. Ils doivent ensuite être traduits en objectifs opérationnels atteignables durant la durée du plan de gestion, puis en opérations.

Le tableau suivant synthétise les objectifs à long terme, traduits en objectifs opérationnels pour la gestion des parcelles compensatoires.

OBJECTIF À LONG TERME	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ASSOCIÉS
OLT1 – Conserver le patrimoine naturel du site	OOP 1 – Maintenir la fonctionnalité écologique OOP 2 – Renaturer des biotopes favorables à la biodiversité OOP 3 – Entretenir la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts OOP 4 – Limiter les espèces exogènes envahissantes
OLT 2 - Acquérir des connaissances sur le patrimoine naturel	OOP 5 – Évaluer l'efficacité des opérations du plan de gestion

La carte suivante traduit, sous cartographie, les objectifs opérationnels pour la gestion des parcelles compensatoires.



Légende

-  Limites du projet ISDI
-  Dignes ISDI

Objectifs opérationnels proposés

-  OOP 1 – Maintenir la fonctionnalité écologique
-  OOP 2 – Renaturer des biotopes favorables à la biodiversité
-  OOP 3 – Entretien la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts

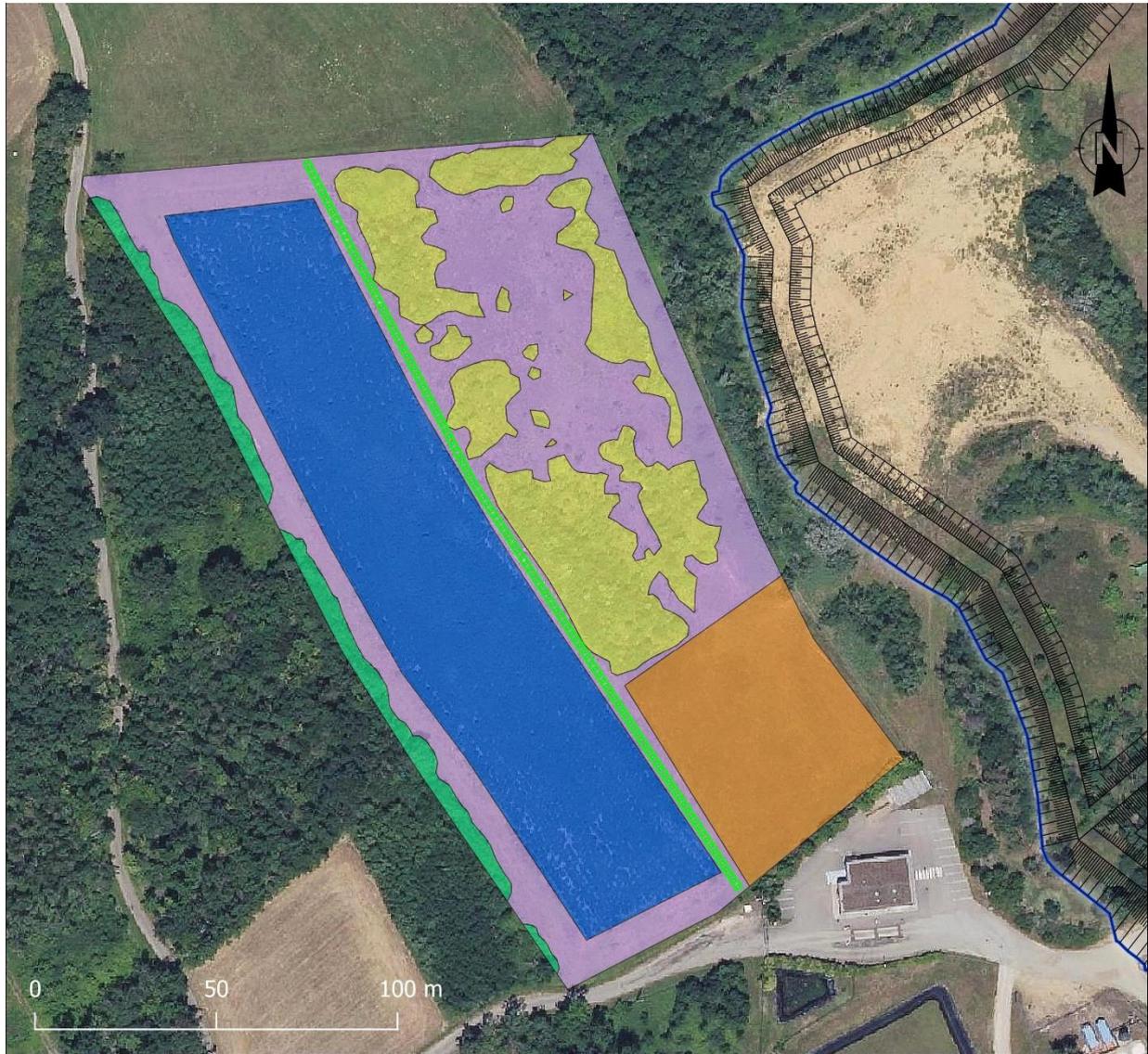
Source : IGN ▣ Réalisation : Améten, 2022

4. PRÉ-DÉFINITION DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION ET DE GESTION

Le tableau suivant classe les objectifs opérationnels prédéfinis, puis les traduit en opérations de gestion des parcelles de compensation.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	OPÉRATIONS ASSOCIÉES
OOP 1 – Maintenir la fonctionnalité écologique	Conservation des boisements en périphérie Est
OOP 2 – Renaturer des biotopes favorables à la biodiversité	Conversion de la monoculture (<i>Miscanthus</i>) en prairie de fauche, sur une surface de 9070 m ²
	Conversion de la prairie rudéralisée en culture extensive, sur une superficie de 3100 m ²
	Réouverture des secteurs ourliés de la friche, sur une surface de 9900 m ²
	Plantation de haie arbustive épineuse, sur 240 mètres linéaires (2 mètres à maturité), soit 580 m ²
OOP 3 – Entretenir la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts	Gestion conservatoire des parcelles compensatoires
OOP 4 – Limiter les espèces exogènes envahissantes	Lutte contre la flore exogène envahissante sur l'ensemble des parcelles de compensation
OOP 5 – Évaluer l'efficacité des opérations du plan de gestion	Suivi naturaliste global sur l'ensemble des parcelles de compensation

La carte suivante traduit, sous cartographie, les objectifs opérationnels pour la gestion des parcelles compensatoires.



Opérations proposées

- | | |
|--|---|
|  Conservation des boisements en périphérie Est |  Gestion des parcelles compensatoires |
|  Réouverture des secteurs ourliés de la friche |  Plantation de haie arbustive épineuse |
|  Conversion de la prairie rudéralisée en culture extensive | |
|  Conversion de la monoculture (Miscanthus) en prairie de fauche | |

Source : IGN ■ Réalisation : Améten, 2022

Changement climatique et consommations énergétiques

Recommandation MRAe : L'Autorité environnementale recommande de compléter l'étude d'impact par des mesures ERC concernant les rejets de CO₂ induits par le projet.

Réponse SYTRAD :

Une analyse comparative des émissions liées au trafic routier dans le cas d'un exutoire éloigné comme actuellement et la proposition de l'exutoire du site du SYTRAD, pour chaque déchet concerné par le projet, a été ajouté.

Modification du volume 3 chapitre 2.3.3.3 impact du site sur le climat – Bilan des émissions de CO₂ paragraphe activités sur le site

Ajout du texte suivant :

Il est important de rappeler que le projet de reconversion de l'ISDND en plateforme de gestion des déchets minéraux concerne le stockage de déchets non fermentescibles, donc il n'y aura pas de production de biogaz et pas d'émission liés aux nouvelles activités de stockage, à la différence de l'actuelle ISDND.

paragraphe transport des déchets

Ajout du texte suivant :

Le projet de reconversion de l'ISDND en plateforme de gestion des déchets minéraux de Saint-Sorlin-en-Valloire permettra, en proposant un exutoire de proximité aux besoins des entreprises et artisans locaux, d'économiser les kilomètres parcourus par tonnage de déchets, et donc des t.eq. CO₂. En effet, en l'absence de ce projet, les distances de transport à parcourir pour les déchets d'amiante et de plâtre seraient plus importantes car les autres sites autorisés à traiter ces déchets sont plus éloignés que le site de Saint-Sorlin en- Valloire.

Afin d'estimer l'économie que permettrait le projet pour le transport des déchets et donc en t.eq. CO₂/an, nous prendrons l'hypothèse d'une distance moyenne supplémentaire à parcourir de 75 km pour le transport des déchets en l'absence du projet.

Cela correspond à¹⁵ :

- 633,2 t.eq. CO₂/an avec une distance moyenne retenue de 225 km pour les déchets d'amiante;
- 337,7 t.eq. CO₂/an avec une distance moyenne retenue de 225 km pour les déchets de plâtre ;
- 2110,8 t.eq. CO₂/an avec une distance moyenne retenue de 225 km pour les déchets ISDI K3+.

Soit un total de 3 081,7 t.eq. CO₂/an pour le transport des déchets en l'absence du projet. A noter que le transport ne se fera pas en double fret.

Le projet permettrait ainsi d'éviter 1 027,1 t.eq. CO₂/an sur les 15 années d'exploitation prévues par rapport à l'absence de projet.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et de valorisation des déchets des entreprises locales contribuant à lutter contre les dépôts sauvages et illégaux. Le projet de reconversion de l'ISDND en plateforme de gestion des déchets minéraux permettra de proposer un exutoire de proximité pour le tri et la valorisation des déchets des entreprises et artisans locaux, il permettra d'éviter 1 027,1 t.eq. CO₂/an sur les 15 années d'exploitation prévues par rapport à l'absence de projet. Le projet permet ainsi de contribuer aux objectifs de réduction des émissions que la France s'est fixée aux horizons 2030 et 2050.

Note de Bas de page : ¹⁵ : Hypothèse de camions 19 t (choix de 3,5 t / 19 t / 24 t)

Dispositif de suivi proposé

Recommandation MRAe : L'Autorité environnementale recommande de compléter le suivi naturaliste sur l'ensemble des espèces à n+20 pour couvrir la dernière période de remise en état.

Réponse SYTRAD :

Le suivi naturaliste sur l'ensemble des espèces sera poursuivi jusqu'à n+20 pour couvrir la dernière période de remise en état. Ces précisions ont été apportées aux textes suivants :

Modification volume 8 annexes du dossier – annexe 5 : Reprise du chapitre 12 Définition des mesures de suivi et d'évaluation

Précisions apportées à chaque mesure en termes de durée et de fréquence de suivi :

12.2 MS1 – Suivi naturaliste de la mesure MR4

Durée : 20 ans (2 campagnes de terrain par session) ;

Fréquence du suivi : 1 session à T+2, T+5, T+10, T+15, T+20

12.3 MS2 – Suivi naturaliste de la mesure MR5

Durée : 20 ans (2 campagnes de terrain par session) ;

Fréquence du suivi : 1 session à T+2, T+5, T+7, T+10, T+15, T+20

12.5 MS4 – Suivi naturaliste de la mesure MC1

Durée : 20 ans (2 campagnes de terrain par session) ;

Fréquence du suivi : 1 session à T+2, T+5, T+7, T+10, T+15, T+20 ;

Modification volume 3 Etude d'impact Reprise du chapitre 2.5.8 Mesures de suivi et d'évaluation

Reprise du chapitre idem ci-dessus.

Recommandation MRAe : L'Autorité environnementale recommande au maître d'ouvrage de décrire le dispositif mis en place pour analyser l'ensemble des données de suivi recueillies et réajuster les mesures d'évitement, de réduction et de compensation si nécessaires.

Elle recommande en outre de mettre en place un dispositif de recueil en continu et de traitement régulier des observations des riverains et d'en assurer le porter à connaissance.

Réponse SYTRAD :

Le SYTRAD dispose de registres de suivi des plaintes et des visites extérieures, en compléments de ses outils de suivi des réclamations et de communication interne propre au SYTRAD.

Cette démarche sera renforcée par la mise en place d'une certification ISO 9001 et ISO 14001 sur le site ISDnD / ISDI+. Cela correspond donc d'une part à l'amélioration continue des pratiques, à la préoccupation du bien-être de ses salariés, tout comme l'écoute et le dialogue avec les parties intéressées externes, et d'autre part, à la mise en place d'un système efficace de management environnemental conduisant à l'assurance que l'impact environnemental fait l'objet de mesures et d'améliorations.

Résumé non technique de l'étude d'impact

Recommandation MRAe : L'Autorité environnementale recommande pour la complète information du public de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis.

Réponse SYTRAD :

Le volume 7 : résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers a été repris pour intégrer l'ensemble des remarques émises au cours des deux étapes de consultation des services.

Sera également ajouté avant le début de l'enquête publique un guide de composition du dossier mis à jour de tous les éléments de composition (Dépôt Légal de données de Biodiversité Contribution à l'inventaire national du patrimoine naturel, l'avis des services de l'état consultés dans le cadre de l'enquête administrative et transmis par le service instructeur, DREAL UD 38, ainsi que les réponses du demandeur en application de l'article R.181-16 du Code de l'Environnement, l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRaE) ainsi que le mémoire en réponse du demandeur, ...).